

# **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

## **PROCES-VERBAL N°14 du 11 février 2016**

**Réunion Télématique:**

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Francis DRUENNE, Dominique FONTAINE, Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Jacques TARRACOR,

**Assistent :**

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

## I Dossier :

La Commission Centrale Sportive revient sur les sanctions prises dans le PV n°11 du 17 décembre 2015 sur les dossiers ci-dessous.

Compte tenu des évènements tragiques s'étant déroulés à Paris le vendredi 13 novembre 2015, la FFVB avait annulé toutes les rencontres initialement prévues le weekend des 14 et 15 novembre 2015 pour les reporter le weekend des 5 et 6 décembre.

Le Conseil d'Administration de la FFVB du 6 février 2016 a demandé à ce que toutes les sanctions financières prises par la CCS dans ce cadre, soient annulées.

Un avoir sera effectué par le service compatibilité fédéral.

- RIS n°30: Club AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76 0761497
- RIS n°31: Club CEP POITIERS/ST BENOIT V.B 0862442
- RIS n°32: Club CAC VOLLEY-BALL 0307695
- RIS n°33 : Club TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 0939157
- RIS n°34 : Club VOLLEY CLUB SAINT POLOIS 0595712
- RIS n°35 : Club GOELO ST BRIEUC COTES D'ARMOR 0229106
- RIS n°37 : Club POISSY VOLLEY 0788413
- RIS n°38: Club CEP POITIERS/ST BENOIT V.B 0862442
- RIS n°39 : Club SPORTING CLUB NORD PARISIEN 0750043